Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Jeudi 25 juin 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01 JUIL. 2026
ID : 031-213100662-20260625-2026072-BF

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 25 juin 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 juin 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRIPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER, Monsieur Manuel DEFORES, Monsieur Benoît MUNOZ.

Absents excusés avec pouvoir :

Madame Christine BONNET à Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Eddy QUEMET à Véronique ANDREU, Madame Julie KNITL-GUIDICI à Madame Christel RIVIERE, Madame Élodie PEREZ à Monsieur Anthony BLOYET.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles CONTE

Secrétaire de séance : Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

2026-072 – FINANCES : Budget Supplémentaire 2026 - Budget principal Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 26	Abstentions : 6	Exprimés : 26	Pour : 20	Contre :0

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER - Manuel DEFORES - Benoît MUNOZ

Monsieur le Maire présente le Budget supplémentaire 2026 du Budget principal de la commune en incluant en fonctionnement l'excédent de fonctionnement reporté 002. Les recettes sont équilibrées en réduisant le chapitre 75.

Aucune modification des enveloppes en dépenses de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01 JUIL. 2026
ID : 031-213100662-20260625-2026072-BF

DEPENSESDE FONCTIONNEMENT	BS 2026		
	PropositionsNouvelles	Reports	PropositionsGlobales
011 - Charges à caractère général			1 799 860,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés			3 500 000,00 €
014 - Atténuations de produits			90 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante			606 850,00 €
66 - Charges financières			90 000,00 €
67 - Charges spécifiques			10 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et			301 690,00 €
Total dépenses réelles			6 398 400,00 €
Total dépenses d'ordre			500 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement			6 898 400,00 €

RECETTESDE FONCTIONNEMENT	BS 2026		
	PropositionsNouvelles	Reports	PropositionsGlobales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses			356 400,00 €
73 - Impôts et taxes			1 950 000,00 €
731 - Impositions directes			1 970 000,00 €
74 - Dotations et participations			1 270 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- 1 133 059,38 €		138 940,61 €
013 - Atténuations de charges			30 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 133 059,38 €		1 133 059,38 €
Total recettes réelles	- €		6 848 400,00 €
Total recettes d'ordre			50 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	- €		6 898 400,00 €

En section d'investissement, les recettes intègrent les restes à réaliser ainsi que le résultat excédentaire reporté de l'exercice précédent. L'équilibre de la section est ainsi assuré la par la capacité de la commune à autofinancer une partie importante de ses projets d'équipement.
La section comprend également une affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 400 000 €, permettant de consolider les ressources disponibles pour les investissements à venir. Par ailleurs, les recettes sont complétées par des cessions de terrains pour un montant prévisionnel de 208 000 € ainsi qu'une partie de l'emprunt destiné au financement de la nouvelle opération de requalification de la RD 630.
Afin d'assurer l'équilibre global du budget supplémentaire, les crédits inscrits au chapitre 27 sont diminués de 1 440 000 €.
En dépenses d'investissement, les restes à réaliser sont repris conformément aux engagements pris lors de l'exercice précédent. Plusieurs crédits nouveaux sont également inscrits afin de permettre la poursuite des projets municipaux :
- 5 000 € supplémentaires au titre du remboursement des emprunts selon tableau d'amortissement en cours;
- 100 000 € pour le lancement de l'opération de construction du futur restaurant scolaire ;
- 60 000 € destinés à des acquisitions complémentaires, notamment foncières ;
- 130 000 € de travaux supplémentaires sur l'opération n°2302 « Entretien du patrimoine » ;
- 20 000 € sur l'opération n°2303 pour des travaux de voirie ainsi que les études liées au Plan Local d'Urbanisme ;
- 100 000 € inscrits sur la nouvelle opération n°2311 « Requalification RD 630 » afin d'engager les premières études et travaux préparatoires.

L'ensemble de ces ajustements permet de poursuivre les investissements structurants de la collectivité tout en maintenant les équilibres financiers de la commune. Les enveloppes non évoquées sont déjà inclues et présentées lors du vote du BP 2026 :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01 JUIL. 2026
ID : 031-213100662-20260625-2026072-BF

DEPENSESD'INVESTISSEMENT	BS 2026 PropositionsNouvelles	Reports	PropositionsGlobales
16 - Emprunts et dettes assimilés	5 000,00 €		255 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	31 996,97 €		1 310 736,97 €
Total dépenses réelles hors opérations	**36 996,97 €**		**1 565 736,97 €**
2204 - ETUDES AVANT PROJET			50 000,00 €
2211 - AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA		1 110,00 €	51 110,00 €
2213 - AGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	100 000,00 €		100 000,00 €
2301 - ACQUISITIONS DIVERSES	60 000,00 €	9 127,30 €	285 387,30 €
2302 - ENTRETIEN BATIMENTS ET PATRIMOINE	130 000,00 €	12 884,07 €	373 884,07 €
2303 - VOIRIE COMMUNALE ET URBANISME	20 000,00 €	11 021,45 €	111 021,45 €
2306 - PROTECTION BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS		138,00 €	73 138,00 €
2308 - RENOVATION ENERGETIQUE			160 000,00 €
2311 - REQUALIFICATION RD630	100 000,00 €		100 000,00 €
Total dépenses opérations d'invest.	**410 000,00 €**	**34 280,82 €**	**1 304 540,82 €**
Total dépenses d'investissement	**446 996,97 €**	**34 280,82 €**	**2 920 277,79 €**

RECETTESD'INVESTISSEMENT	BS 2026 PropositionsNouvelles	Reports	PropositionsGlobales
001 - Excédent d'investissement reporté	1 067 264,04 €		1 067 264,04 €
10 - Dotations, fonds divers et reserves	400 000,00 €		550 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés			5 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	- 1 440 000,00 €		160 000,00 €
Total recettes réelles hors opérations	**27 264,04 €**		**1 782 264,04 €**
2211 - AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA		59 785,60 €	59 785,60 €
2301 - ACQUISITIONS DIVERSES	208 000,00 €	17 045,93 €	409 045,93 €
2302 - ENTRETIEN BATIMENTS ET PATRIMOINE		69 182,22 €	69 182,22 €
2311 - REQUALIFICATION RD630	100 000,00 €		100 000,00 €
Total recettes opérations d'invest.	**308 000,00 €**	**146 013,75 €**	**638 013,75 €**
Total recettes d'investissement	**335 264,04 €**	**146 013,75 €**	**2 920 277,79 €**

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire du budget principal de la Commune comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication..

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Cédric MAUREL

COMMUNE DE BESSIERES
Haute-Garonne